



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix-sept novembre, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubeau Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 09/11/2022

Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 57 Excusés : 8 Votants : 68 pour les points 1 à 5 ; 66 pour les points 6 et 8 ; 65 pour le point 7	<p><b>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</b> : MM. BOEYAERT (AUCELON) ; PHILIPPE (BARNAVE) ; MOLINA (BEAURIÈRES) ; FONTAINE (JONCHERES) ; CHEVROT (LA BATIE DES FONTS) ; JULIEN (LESCHE EN DIOIS) ; FALCON (LES PRÉS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; GUILHOT (MISCON) ; LECLERCQ (MONTLAUR EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VAL DROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL). PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : FAURE (CHARENS).</p> <p><b>ANCIEN Canton de Die</b> : MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BELVAUX, BERTRAND, BIZOUARD, FATHI, GIRARD A., LAVILLE, LLORET, MOUCHERON, PERRIER, REY, ROUX, TREMOLET (DIE) ; SELLIER (MARIGNAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; VINAY (PONTAIX) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; ALLEMAND, MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; MONGE (SAINTE-CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES-EN-QUINT). PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANTS : BRONCHART (ST ANDÉOL-EN-QUINT) ; BIZOUARD (STE CROIX).</p> <p><b>ANCIEN Canton de La Motte Chalancon</b> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS).</p> <p><b>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</b> : MM. TOURRENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN). POUVOIRS : MM. BECHET A REY ; BINET A TOURRENG ; CHEVALLIER A BERTRAND ; FAUCHIER A JULIEN ; GIRARD S. A GIRARD A. ; GUENO A ROUX ; JOUBERT A BIZOUARD ; SICARD A FATHI ; TESSERON A PERRIER ; VINCENT A VANONI. EXCUSÉS : MM. DU RETAIL (DIE) ; FAUCHIER (BEAUMONT-EN-DIOIS) ; FAVIER (MENGLON) ; GIROUD, PATRAS (ROCHEFOURCHAT) ; PLASSE, ROUX (CHALANCON) ; TESSERON (DIE) PARTIS A LA FIN DU POINT 5 DE MM. VANONI (CHATILLON-EN-DIOIS) ET GUILHOT (MISCON). ÉGALEMENT PRÉSENTS : FORTIN, COSTE, COURTHIAL.</p>
--	--

Le quorum est atteint.

Daniel ROLLAND est secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 29 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

### Ont été présentées en séance les 08 délibérations suivantes :

Délibération C221117-01 : **Partenariat : Adhésion à l'Agence Départementale d'Attractivité** - Approuvée

Délibération C221117-02 : **Partenariat : Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne** - Approuvée

Délibération C221117-03 : **Économie : Convention avec la Région d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises** – Approuvée

Délibération C221117-04 : **Mobilité : Programme DIOIS AVELO - Convention avec l'ADEME** - Approuvée à la majorité (1 vote contre : YFontaine)

Délibération C221117-05 : **Foncier : Convention de Veille et de Stratégie Foncière entre EPORA-Luc en Diois, La Motte Chalancon et la Communauté des Communes du Diois** - Approuvée

Délibération C221117-06 : **Finances : Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées au titre de l'exercice 2022** – Approuvée

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHERES  
LA BATIE DES FONTS  
LA-MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRÉS  
LESCHE EN DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS LA CROIX HAUTE  
MARIGNAC  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR EN DIOIS  
MONTMAUR EN DIOIS  
PENNES LE SEC  
PONET- ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST ANDEOL EN QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN EN QUINT  
ST NAZAIRE LE DESERT  
STE CROIX  
TRESCHENU-CREYERS  
VACHÈRES EN QUINT  
VAL MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT

Délibération C221117-07 : **Tourisme : Participation au projet d'aménagement du rond-point de la clayette de Recoubeau-Jansac** – Approuvée (JPRouit, en sa qualité de Maire de Recoubeau-Jansac, se retire du vote)

Délibération C221117-08 : **Culture : Convention pluriannuelle d'objectifs avec le théâtre dans le cadre de la scène nationale conventionnée « Art en territoire »** - Approuvée